

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes
Tel. : 04.66.30.81.33
Réf : JMC/OB/BA.2026/37

Objet : Convention de mise à disposition à titre onéreux du Pôle Mécanique Alès Cévennes avec l'association Pôle Mécanique Moto Club pour l'organisation du « festival Metzeller » du samedi 6 au dimanche 7 juin 2026

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu la délibération C2026_01_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération C2025_05_01 du conseil de communauté du 17 décembre 2025 relative aux tarifs et redevances de la Communauté Alès Agglomération,

Vu la décision n°2022/0150 du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant la demande de l'association Pôle Mécanique Moto Club d'organiser le festival Metzeller, du samedi 6 au dimanche 7 juin 2026, sur le site du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant que l'association Pôle Mécanique Moto Club est affiliée à la fédération française de motocyclisme (FFM) et qu'elle est, à ce titre, habilitée à organiser des compétitions,

Considérant l'opportunité d'organiser cet événement pour la promotion du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition à titre onéreux sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association Pôle Mécanique Moto Club représentée par sa présidente, Mme Nelly VOILLIOT et dont le siège social est situé Pôle Mécanique Alès Cévennes – Vallon de Fontanes – 30520 Saint-Martin-de-Valgalgues, en vue de l'organisation du festival Metzeller, durant les journées et aux horaires suivants :

- samedi 6 juin 2026, de 9h à 12h et de 14h à 18h,
- dimanche 7 juin 2026, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

ARTICLE 2 :

Le circuit vitesse ainsi que la piste d'essai rallye du Pôle Mécanique Alès Cévennes seront mis à disposition de l'organisateur, l'association Pôle Mécanique Moto Club, du samedi 6 au dimanche 7 juin 2026.

En contrepartie des infrastructures mises à la disposition par la Communauté Alès Agglomération, l'association Pôle Mécanique Moto Club réglera un prix HT de 23 072,50 € (vingt-trois mille soixante-douze euros et cinquante centimes hors taxes) soit 27 687 € TTC (vingt-sept mille six cent quatre-vingt-sept euros toutes taxes comprises) qui comprend :

- la location en exclusivité de la piste vitesse pour une journée le samedi pour la somme HT de 5 290 € (cinq mille deux cent quatre-vingt-dix euros hors taxes),
- la location en exclusivité de la piste vitesse pour une journée le dimanche pour la somme HT de 5 690,50 € (cinq mille six cent quatre-vingt-dix euros et cinquante centimes hors taxes),
- la prestation de nettoyage de piste pour 2 journées pour la somme HT de 246 € (deux cent quarante-six euros hors taxes),
- la mise à disposition de commissaires de piste pour une journée pour la somme HT de 1 962 € (mille neuf cent soixante-deux euros hors taxes),
- la mise à disposition de 2 ambulances et 4 secouristes pour 2 journées pour la somme HT de 2 270 € (deux mille deux cent soixante-dix euros hors taxes),
- la mise à disposition d'un médecin urgentiste pour 2 journées pour la somme HT de 1 094 € (mille quatre-vingt-quatorze euros hors taxes),
- la location en exclusivité de la piste d'essai rallye pour 2 journées pour la somme HT de 1 740 € (mille sept cent quarante euros hors taxes),
- la location en exclusivité du massif enduro pour 2 journées pour la somme HT de 914 € (neuf cent quatorze euros hors taxes),
- la location de 10 boxes pour 2 journées pour la somme HT de 1 200 € (mille deux cent euros hors taxes),
- le forfait nettoyage des locaux pour la manifestation pour la somme HT de 590 € (cinq cent quatre-vingt-dix euros hors taxes),
- la location du bâtiment Ingenium (centre de développement et bureau ingénieur) pour 2 journées pour la somme HT de 816 € (huit cent seize euros hors taxes),
- la location du bâtiment Ingenium (salle 3 en configuration cocktail) pour une journée pour la somme HT de 474 € (quatre cent soixante-quatorze euros hors taxes),
- le contrôle nocturne pour une nuit pour la somme HT de 366 € (trois cent soixante-six euros hors taxes),
- le contrôle nocturne pour une nuit pour la somme HT de 420 € (quatre cent vingt euros hors taxes).

Le règlement du prix sera exigible le jeudi 4 juin 2026, soit 15 jours avant la manifestation.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 18 MAI 2026
Le président

Christophe RIVENO

